

RÈGLEMENT

Appel régional à manifestation d'intérêt ouvert du 10 mars au 30 avril 2022 (23h, heure de Bucarest, GMT+2)

L'appel à manifestation d'intérêt « Développement des sciences en français en ECO » s'adresse aux universités membres de l'AUF en Europe centrale et orientale (cf. www.auf.org/les_membres/nos-membres/)¹ proposant des formations partiellement ou entièrement francophones et qui souhaitent améliorer la qualité de la formation linguistique en français à visée professionnelle des étudiants.

1. OBJECTIFS

L'AUF vise à développer un réseau « d'explorateurs pédagogiques » qui vont structurer petit à petit les transformations académiques, en étroite relation avec celles sociétales, à travers une nouvelle pédagogie.

Les objectifs spécifiques de l'appel sont :

- Développer la maîtrise du français sur objectifs spécifiques dans des formations de français-langue moderne appliquée afin d'engager dans des démarches d'insertion professionnelle les étudiants des établissements membres de la région ;
- Actualiser des éléments méthodologiques pour la construction de parcours de formation par la consolidation des compétences des enseignants et adapter l'enseignement du FLE/FOS aux besoins des étudiants et aux exigences du marché ;
- Diversifier les méthodes d'apprentissage à travers des actions dans le cadre des activités culturelles, etc.

2. CANDIDATURE

L'appel vise le renforcement du dispositif d'enseignement/apprentissage du français de la région ECO par un soutien à la mise en place des **stagiaires** et **lecteurs de français langue étrangère**.

NB : La mise en place d'un lecteur de français implique l'ouverture d'un poste au sein de l'établissement et fait l'objet d'un contrat de travail entre l'établissement porteur et le lecteur.

a) Critères d'éligibilité :

L'établissement qui formule une manifestation d'intérêt dans le cadre du présent appel doit :

- être membre de l'AUF en Europe centrale et orientale et à jour de sa cotisation ;
- dispenser des formations entièrement ou partiellement francophones.

b) Conditions de candidature :

L'établissement porteur doit :

- présenter la situation de l'enseignement du/en français au niveau de toutes ses unités (facultés, filières, chaires, départements)
- présenter l'accord motivé du plus haut responsable de l'établissement pour la mise en place du dispositif ;
- justifier de sa contribution pour la mise en place du dispositif de lecteur ou du stagiaire et, éventuellement, et des partenaires ;
- présenter la lettre de mission envisagée du lecteur/stagiaire de français
- déposer le dossier complet en ligne sur formulaire.auf.org.

3. DURÉE

Le soutien accordé par l'Agence Universitaire de la Francophonie couvre une période de maximum **10 mois** de l'année académique 2022-2023.

4. SÉLECTION DES CANDIDATURES

Les dossiers de candidatures seront déposés en ligne sur la plateforme formulaire.auf.org avant le 30 avril 2022. Le processus de sélection se déroulera en trois étapes :

1. Vérification de la conformité administrative des dossiers ;
2. Evaluation des dossiers² ;
3. Sélection des propositions à financer.

¹ Un appel spécifique sera lancé pour les établissements membres de la République de Moldavie

² Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt 2022 seront prioritaires les projets déroulés en partenariat et bénéficiant des cofinancements (établissement porteur, partenaires institutionnels et/ou socio-économiques)

5. SOUTIEN DE L'AUF

Le soutien de l'AUF comprend :

- une **allocation mensuelle forfaitaire** de maximum **570 EUR/mois** pour les stagiaires et un cofinancement de maximum **250 EUR/mois** pour les lecteurs, versés dans la limite de la durée de la mission d'enseignement (nombre de mois)³.
- un **titre de transport** pour le voyage aller-retour entre le pays d'origine du lecteur/stagiaire et le pays de sa mission⁴, selon le cas,
- une **assurance maladie, accident et rapatriement**⁵, selon le cas,

Toutes les formalités liées à l'obtention du visa, à la vaccinations, au logement, etc. sont à la charge de du stagiaire/lecteur et/ou de l'université bénéficiaire.

La recherche et la sélection des candidats incombe entièrement à l'établissement. L'AUF participera seulement aux entretiens finaux.

6. DOSSIER DE CANDIDATURE

Pour être complet, le dossier doit comprendre les pièces suivantes :

- le formulaire de candidature rempli en ligne sur formulaires.auf.org ;
- la présentation de la situation de l'enseignement du/en français au niveau de toutes ses unités (facultés, filières, chaires, départements)
- la lettre d'engagement de la part de la plus haute autorité de l'établissement en précisant le type et la valeur du cofinancement et, éventuellement, de ses partenaires ;
- la lettre de mission type proposée au lecteur/stagiaire de français

Toutes les pièces constitutives du dossier doivent être rédigées en français. L'absence de l'une d'entre elles entraînera automatiquement l'irrecevabilité du dossier. Tout autre document considéré utile peut être ajouté au dossier.

7. CALENDRIER

10 mars 2022 – lancement de l'appel

30 avril 2022 – clôture de l'appel

20 mai 2022 – publication des résultats

20 juin – signature des conventions

20 juin – 30 juillet 2022 – entretiens de sélection

Septembre-octobre 2022 – démarrage des projets.

³ L'octroi d'une allocation ou d'une subvention dans le cadre du projet n'implique ni le recrutement, ni l'instauration d'une relation de travail entre l'AUF et le stagiaire/lecteur FLE qui en bénéficie

⁴ Le titre de transport n'est pas modifiable (les excédents de bagage ne sont pas pris en charge)

⁵ Le boursier devra en outre justifier des vaccinations et du visa requis pour se rendre dans le pays d'accueil et y résider pendant toute la durée de sa bourse